



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 octobre 2024

Date de convocation : 03 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle de l'toile de Wallincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/75 portant attribution des fonds de concours 2024/04

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre excusé (1) : NOIRMAIN Augustine

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (14) : WAXIN Vincent à PORTIER Carole, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, BALÉDENT Matthieu à TRIOUX COURBET Sandrine, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, DOYER Claude à HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, THUILLEZ Martine à MATON Audrey, GOETGHELUCK Alain à OLIVIER Jacques, PELLETIER Gilles à BACCOUT Fabrice, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, MANESSE Joëlle à DAVOINE Matthieu, DUBUIS Bernadette à DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Pascal à DEFAUX Maurice, RICHARD Jérémy à LEONARD Julien

Secrétaire de séance : LEONARD Julien

2024/

Délibération 2024/75 portant attribution des fonds de concours 2024/04

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) souhaitant renforcer le soutien à l'investissement de ses communes membres a mis en place un fonds de concours.

Modalités de versement :

- 50 % lors de l'engagement des travaux, sur présentation de l'ordre de service,
- Le solde lors de l'achèvement des travaux, sur présentation par la commune d'un récapitulatif des dépenses exposées certifié par le comptable public,
- La commune s'engage à solliciter le solde du fonds de concours pour le 31 décembre de l'année n+1 de la présente délibération, à défaut les crédits seront annulés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,

Vu la délibération n °202217 du Conseil Communautaire approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu la délibération n°202309 du conseil communautaire portant le montant du fonds de concours développement durable à 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dont les dispositions incluant les Communes ci-dessous, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que les projets susmentionnés présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours,

Considérant que les montants du fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci dessous indiqué,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'attribuer un fonds de concours aux communes listées ci-après :**

COMMUNES	FDC	OBJET	COÛT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
Bazuel	volet 1	Rénovation chemins Becquérieux	51 055,94 €	21 846,70 €	29 209,24 €	14 604,62 €
Saint Vaast	volet 1	Rénovation moulin	178 445,00 €	114 903,00 €	63 541,55 €	20 000,00 €
Beaumont	volet 1	Pose d'un colombarium et jardin des souvenirs	6 887,09 €		6 887,09 €	3 443,55 €
Briastre	volet 1	Travaux salle ARAGON	5 657,00 €		2 828,50 €	2 828,50 €
Haucourt	volet 1	Aménagement extérieur de la salle des fêtes	9 060,00 €		9 060,00 €	4 530,00 €
					Total	45 406,67 €

COMMUNES	FDC	OBJET	COÛT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
La Groise	volet 2	Acquisition Tracteur	12 841,67 €		12 841,67 €	6 420,84 €
Briastre	volet 2	Acquisition tracteur	34 000,00 €		17 000,00 €	17 000,00 €
Montay	volet 2	Raccordement réseau d'assainissement école	2 440,00 €		2 440,00 €	1 220,00 €
Inchy	volet 2	Réhabilitation de la Mairie	30 316,94 €	0,00 €	30 316,94 €	15 158,47 €
Saint Vaast	volet 2	rénovation LED moulin	178 445,00 €	114 903,00 €	63 541,55 €	7 852,47 €
Cattenieres	volet 2	Installation LED, Ecole	5 463,00 €		5 463,00 €	2 731,50 €
					Total	50 383,28 €

- **D'autoriser le Président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférent ;**
- **De préciser que les crédits sont ouverts sur le budget 2023 à hauteur de 300 000 € sur le volet 1 et 200 000 € sur le volet 2 ;**
- **De préciser que la consommation de l'enveloppe s'élève dorénavant à 168 967 € sur volet 1 et 182 419 € sur volet 2.**

2024/

<p>Le secrétaire de séance, Julien LEONARD</p>  <p><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 16/10/2024 Publication le 17/10/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	--

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_75
Objet :	Délibération 2024/75 portant attribution des fonds de concours 2024/04
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	059-200030633-20241009-2024_75-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241009-2024_75-DE-1-1_0.xml	text/xml	886 o
Document principal (Délibération) Nom original : 75.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241009-2024_75-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	364.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 14h01min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 14h01min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2024 à 14h01min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 14h01min23s	Reçu par le MI le 2024-10-16